

Nom de l'entité en local	ADUGA - Agence d'urbanisme du Grand Amiénois
Site web	<a href="http://www.aduga.org/">http://www.aduga.org/</a>
Domaines globaux d'intervention autour des friches, objectif de la structure	Dans le cadre de la mise en oeuvre du SCOT du Grand Amiénois l'ADUGA a été missionnée pour accompagner le territoire dans la connaissance du potentiel de reconversion et dans l'accompagnement des élus pour la mise en oeuvre de ce potentiel à partir de priorités validées collectivement.
Zone géographique	Grand Amiénois
Intervention 1 :	<p><b>Accompagnement en ingénierie à la reconversion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Description : Caractérisation du potentiel de reconversion des sites identifiés à l'échelle intercommunale. Validation des priorités de renouvellement urbain et sur ces priorités élaboration partagée de premiers scénarios d'aménagement : contacts avec partenaires, commande de diagnostics environnementaux soutenus par la Région et l'ADEME, facilitation du dialogue des parties prenantes.</li> <li>● Étape 2 : Connaître le site ? et 3, 4</li> <li>● Bénéficiaires : EPCI (qui adhèrent à l'agence), les communes sont parties prenantes</li> <li>● Conditions : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ L' élu (commune, EPCI) peut saisir l'ADUGA si le site fait partie des 13 sites pilotes identifiés en 2012 ou si la reconversion du site présente manifestement un enjeu territorial fort (mise en oeuvre du SCOT, confortement des polarités du Grand Amiénois)</li> <li>○ Référencer liste (<a href="http://carto.aduga.org/index.php/view/map/?repository=observatoire&amp;project=friche_grd_amienois_383">http://carto.aduga.org/index.php/view/map/?repository=observatoire&amp;project=friche_grd_amienois_383</a>)</li> </ul> </li> <li>● Dossier à fournir /procédure: Pour les communes intéressées, passer par l'intercommunalité pour qu'elle sollicite l'agence via un programme de travail. Le contact direct est aussi possible pour une première approche.</li> <li>● Personne à contacter : Jérôme Grange directeur de l'Aduga et Nicolas Delbouille - Directeur d'études planification et projet urbain - <a href="mailto:n.delbouille@aduga.org">n.delbouille@aduga.org</a></li> </ul>
Intervention 2 :	<p><b>Accompagner la commune pour préparer le renouvellement du site : mise en compatibilité du document d'urbanisme.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Description : Accompagner l'EPCI dans la mise à jour du PLUi, et éventuellement la définition d'OAP de secteurs spécifiques pour préparer le renouvellement du site</li> <li>● Bénéficiaires : EPCI (qui adhèrent à l'agence), les communes sont parties prenantes</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Etape 4 et Etape 5 - Préparer le passage à l'opérationnel</li> <li>● Conditions : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ L'élu (commune, EPCI) peut saisir l'ADUGA si le site fait partie des 13 sites pilotes identifiés en 2012 ou si la reconversion du site présente manifestement un enjeu territorial fort (mise en oeuvre du SCOT, confortement des polarités du Grand Amiénois) identifié lors de l'élaboration de PLU intercommunaux.</li> </ul> </li> <li>● Dossier / procédure : Pour les communes intéressées, passer par l'intercommunalité pour qu'elle sollicite l'agence via le programme de travail partenarial. Le contact direct est aussi possible pour une première approche.</li> <li>● Personne à contacter : Jérôme Grange directeur de l'Aduga et Nicolas Delbouille - Directeur d'études planification et projet urbain - <a href="mailto:n.delbouille@aduga.org">n.delbouille@aduga.org</a></li> </ul>
Intervention 3 :	<p><b>Accompagner les communes dans la définition des priorités de renouvellement urbain</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Description : Lors de l'élaboration de projets de territoires ou de PLU intercommunaux, accompagner les communes et EPCI dans la définition des priorités de renouvellement urbain et notamment celles de reconversion de friches. Mise en place d'un groupe de travail restreint d'élus, analyse des opportunités et potentiels, sélection des priorités stratégiques</li> <li>● Bénéficiaires : EPCI (qui adhèrent à l'agence), les communes sont parties prenantes</li> <li>● Etape 3 - Identifier les besoins du territoire et le marché</li> <li>● Conditions : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le travail doit être inscrit au programme de travail de l'agence.</li> <li>○ Un avenant peut être mis en place, débattu en bureau et validé en conseil d'administration de l'agence (4 instances par an).</li> </ul> </li> <li>● Dossier / procédure : Pour les communes intéressées, passer par l'intercommunalité pour qu'elle sollicite l'agence via un programme de travail. Le contact direct est aussi possible pour une première approche.</li> <li>● Personne à contacter : Jérôme Grange directeur de l'Aduga et Nicolas Delbouille - Directeur d'études planification et projet urbain - <a href="mailto:n.delbouille@aduga.org">n.delbouille@aduga.org</a></li> </ul>
Intervention 4 :	<p><b>Accompagner les communes sur un site en friche repéré lors des réflexions PLUi.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Description : Montage de scénarios d'aménagement et test : contacts avec partenaires, commande de diagnostics, facilitation du dialogue des parties prenantes.</li> <li>● Bénéficiaires : EPCI (qui adhèrent à l'agence), les communes sont parties prenantes</li> <li>● Etape 2 : Connaître le site ? et 3, 4</li> <li>● Conditions : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le travail doit être inscrit au programme de travail de l'agence.</li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Un avenant peut être mis en place, débattu en bureau et validé en conseil d'administration de l'agence (4 instances par an).</li> <li>● Dossier à fournir /procédure: Pour les communes intéressées, passer par l'intercommunalité pour qu'elle sollicite l'agence via un programme de travail. Le contact direct est aussi possible pour une première approche.</li> <li>● Personne à contacter : Jérôme Grange directeur de l'Aduga et Nicolas Delbouille - Directeur d'études planification et projet urbain - <a href="mailto:n.delbouille@aduga.org">n.delbouille@aduga.org</a></li> </ul>
<p>Commentaire venant de la structure à destination des collectivités</p>	<p>Comme toutes les agences de la FNAU, l'agence d'urbanisme fonctionne sur la base d'une convention partenariale signée par les EPCI adhérents, l'Etat et la région. Les adhérents valident un programme de travail annuel. L'agence intervient prioritairement dans la cadre d'études ou de démarches qui s'inscrivent dans des enjeux identifiés pour la mise en oeuvre du SCOT du Grand Amiénois.</p>